



TOP 12 GAF et GAM 2022-2023 : RÉGLEMENTATION



ANNEXE 6 : Rencontre en vidéo

Dans une situation exceptionnelle et sur décision du bureau fédéral, une rencontre peut se disputer à distance et en vidéo.

PRÉPARATION DE LA RENCONTRE

- Chaque club identifie son référent vidéo et transmet ses coordonnées à la FFGym.
- Chaque club identifie le gymnase utilisé pour la rencontre. Les contraintes relatives au matériel gymnique sont identiques à celle d'une rencontre en conditions normales, cf. article 23.6 de la réglementation du Top 12 2022-2023.
- Un délégué fédéral est désigné par la FFGym pour chaque site de la rencontre. La prise en charge est assurée par le club considéré comme étant l'organisateur (cf. annexe 4 calendrier du Top 12) pour le délégué correspondant. La prise en charge est assurée par la FFGym pour le délégué présent chez le club considéré comme étant le visiteur (cf. annexe 4 calendrier du Top 12).
- Un lieu équipé sur le plan informatique est identifié par la FFGym pour regrouper les deux juges convoqués. La prise en charge de ces deux juges est assurée par le club considéré comme étant l'organisateur (cf. annexe 4 calendrier du Top 12).
- Les juges clubs sont invités à officier dans les locaux de leur club, avec un équipement informatique fourni par celui-ci (ordinateur avec écran de taille suffisante et connexion internet).
- Chaque club doit fournir des juges de ligne, présents sur le site de compétition :
 - o 2 juges de ligne par club pour les rencontres GAF (1 pour le saut et 2 pour le sol) ;
 - o 2 juges de ligne par club pour les rencontres GAM aller, les demi-finales et les matchs de classement (2 pour le sol et 1 pour le saut) ;
 - o 1 juge de ligne par club pour les rencontres GAM retour (pour le saut).
- La FFGym assure la mise en place de la rencontre sous forme de visioconférence Teams, à laquelle sont invités les deux clubs, les quatre juges et les délégués fédéraux.
- Les deux clubs doivent être équipés :
 - o D'une tablette sur laquelle l'application Teams est installée ;
 - o D'une connexion internet de bonne qualité dans la salle utilisée (box internet ou clé 4G ou connexion via partage de connexion) ;
 - o D'une seconde tablette ou d'un smartphone pour la prise de vue de secours.
- En complément, chaque club peut utiliser un dispositif d'affichage pour permettre le suivi des passages de l'équipe adverse et les résultats des duels et du match, via un ordinateur connecté à la visioconférence Teams, avec ou sans écran externe.
- Un essai général de connexion de l'ensemble des acteurs est réalisé en amont de la rencontre, de préférence la veille de celle-ci.

PRISE DE VUE

- La FFGym communique aux clubs les consignes concernant l'organisation du tournage. Un repérage préalable est mis en place lors de l'essai général de connexion mentionné ci-dessus.
- Le plan de prise de vue à chaque agrès est validé par le responsable du jury à l'occasion des échauffements des équipes.
- Le placement doit correspondre à celui du jury, avec un plan fixe durant le tournage, à l'exception du sol, du saut et de la sortie en barre fixe, poutre et barres asymétriques, pour lesquels les mouvements doivent être réduits au minimum si le plan fixe n'est pas possible.
- Le club doit veiller à ce qu'aucun élément extérieur ne vienne perturber le tournage, tant sur le plan visuel que sur le plan sonore.
- Une prise de vue de secours est réalisée à l'aide de la seconde tablette ou du smartphone prévu à cet effet, avec un positionnement au plus près de la tablette connectée à la visioconférence. En cas de rupture du flux vidéo au cours d'un exercice, le club concerné doit transmettre sans délai la vidéo de celui-ci, selon les consignes de la fédération.

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

- La rencontre se déroule en direct selon les mêmes modalités qu'une rencontre en situation normale, cf. articles 4, 10 et 24.3 de la réglementation du Top 12 2022-2023.
- La visioconférence Teams est enregistrée et conservée par la FFGym.
- Le pilotage de la rencontre est assuré par la FFGym en liaison avec les délégués fédéraux et le responsable du jury.
- Les juges réalisent individuellement la notation de chaque mouvement en direct en visionnant le flux vidéo de la visioconférence.
- En cas de rupture du flux vidéo au cours d'un exercice, les juges réalisent la notation à partir de la prise de vue de secours.
- Une fois les notes définies, chaque juge les transmet via la conversation de la visioconférence.
- La saisie des notes est réalisée dans l'application ScoreGym par la FFGym, avec un partage d'écran en direction des acteurs connectés à l'issue de chaque duel.
- L'accès à la visioconférence Teams est limité aux personnes mentionnées ci-dessus. Les clubs désirant diffuser un streaming de la rencontre doivent mettre en place un dispositif distinct.

FIN DE LA RENCONTRE

- Les remarques éventuelles des entraîneurs, du responsable du jury ou du délégué fédéral sont indiquées via la conversation de la visioconférence Teams.
- Elles sont ensuite intégrées sous forme de commentaire sur le palmarès PDF édité par la FFGym. Celui-ci est ensuite transmis par courriel à top12@ffgym.fr, avec copie aux deux clubs, au responsable du jury et au délégué fédéral.
- À l'expiration du délai de 60 minutes après la validation du palmarès, la FFGym réalise la synchronisation montante via ScoreGym afin de transmettre les résultats sur le serveur FFGym.